

20191216-6

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Convention entre Paris Musées et le Centre des Monuments Nationaux relative à l'organisation de l'exposition « *Victor Hugo, la Liberté au Panthéon* » présentée au Panthéon du 22 avril au 31 août 2020

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention liant l'établissement public Paris Musées et le Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation de l'exposition « *Victor Hugo, la Liberté au Panthéon* », présentée au Panthéon du 22 avril au 31 août 2020.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY